Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 035-213502776-20260630-D_2026_41-DE

Département
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement
De RENNES
Canton de Montfort

COMMUNE DE SAINT-GONLAY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 29 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt neuf juin à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint Gonlay se sont réunis à la mairie de Saint Gonlay sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Loic BOISGERAULT, Maire, conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Etaient présents : M DENIS Jean-Claude ; Mme GOUGAUD Nathalie ; M DEBOOS Jean-Yves ; Mme LESAGE Sandrine ; M Rémi POULAIN ; Mme LECOMTE Rachel ; M ELLIOT Olivier ; Mme DAUCE Rachel ; M MESSU Mickael ; Mme LESIEUR Stéphanie ; M Patrick MERDRIGNAC.

Nombre de conseillers : en exercice = 11
Présents = 11
Votants = 11

Convocation : 23 juin 2026

Délibération n° 2026.41
RESSOURCES HUMAINES : modification du temps de travail d'un emploi

Le maire expose au conseil municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi permanent à temps non complet à la suite de l'augmentation de la charge de travail au sein de la mairie concernant un adjoint administratif principal de 1er classe.

Après avoir entendu le maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de porter, à compter du 1er juillet 2026 de 20h à 21h le temps hebdomadaire moyen de travail de l'emploi d'adjoint administratif principal de 1er classe, précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Pour : 11
Contre : 0
Abstention :

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Et ont signés au registre les membres présents.

Le Maire,
Jean-Claude DENIS

MAIRIE DE SAINT-GONLAY
ILLE ET VILAINE

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération transmise à la Préfecture de RENNES le 30 juin 2026